

Convocation du conseil municipal : le 14 mars 2014

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18 au lieu de 19 (Mr Serge SMAGGHE, Conseiller Municipal, est décédé le 30 avril 2010).

PRESENTS :

M. Jean-Michel **DEVYNCK**, **Maire**
 Mme et Mrs **DEHONDT** Jean-Pierre, **VAESKEN** Jean-Michel, **STEVENOOT** Jean-Pierre, **VANPEPERSTRAETE** Pascale,
ROUSSEL Didier, **Adjoints**
 Mmes et Mrs **RYCKEWAERT** Jean-Paul, **DRIEUX** Frédéric, **BAELEN** Marie-Thérèse, **DEBAVELAERE** Christophe **STAIB**
 Audrey, **WILS** Sandrine, **DELAUTTRE** Richard, **BARBEZ** Nathalie, **GRYMYSLAWSKI** Laurence, **KAHN** Sylvain,
DEREMETZ Pascal (arrivé à 19h45), **ROY** Aurélie, **Conseillers Municipaux**

Pendant leur absence et avant leur arrivée en séance du conseil :

- Pascal DEREMETZ donne pouvoir à Sylvain KAHN

Secrétaire de séance : Sylvain KAHN, assisté de Marie-Annick WULLENS, DGS en Mairie

ORDRE DU JOUR du jeudi 20 mars 2014

1. Adoption des PV des séances des 13 novembre 2013 et 29 janvier 2014
2. Délégations de pouvoirs – DECISIONS prises depuis le dernier conseil
3. ADM. GENERALE – SIECF – Cotisation communale : maintien de la fiscalisation
4. FINANCES – DETR 2014 (subvention d'Etat : report du dossier de 2013 sur 2014)
5. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 pour la COMMUNE : analyse et affectation des résultats
6. FINANCES – compte de gestion 2013 pour la COMMUNE
7. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 pour le budget annexe "ZAC de la clé des champs": analyse et affectation des résultats
8. FINANCES – compte de gestion 2013 pour le budget annexe "ZAC de la clé des champs"
9. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 pour le budget annexe "Lotissement de la MARE" : analyse et affectation des résultats
10. FINANCES – compte de gestion 2013 pour le budget annexe "Lotissement de la MARE"
11. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 pour le budget annexe "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" : analyse et affectation des résultats
12. FINANCES – compte de gestion 2013 pour le budget annexe "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE"
13. FINANCES / AFFAIRES FONCIERES – acquisition du bâtiment de la GARE
14. INITIATIVES des Elus
15. Cession d'une parcelle de terre à Mr et Mme SOUHAMI : **ADDITIF à l'ordre du jour**

2014 – 02 – 022 / 21 – **FINANCES / CULTURE**

DP 130

ECOLE MATERNELLE HQE : avenants aux marchés de travaux

ARTICLE 1 (avenant n°1) – un avenant positif peut être signé avec l'entreprise **COEXIA** – LOT 6 – d'un montant de **5387 € HT, soit 6442.85 € TTC**, représentant + **1.79 %** du marché de base

ARTICLE 2 (avenant n°2) – un avenant positif peut être signé avec l'entreprise **PIQUE ET FILS** – LOT 8 – d'un montant de + **1991.20 € HT, soit 2381.48 € TTC**, représentant + **8.44 %** du marché de base de 23575.54 € HT, pour remplacement de la chape béton par un ragréage sur chape anhydrite. Compte tenu d'une part de la complexité du chantier et le lien direct avec les prescriptions HQE et modifications apportées sur les lots 1 et 6, et d'autre part du faible montant du marché de base, la clause de mise en concurrence n'a pas été retenue.

ARTICLE 3 (avenant n° 3) – un avenant négatif peut être signé avec l'entreprise **BEL'BOIS** – LOT 3 – d'un montant de - **4047.37 € HT, soit 4840.65 € TTC**, représentant - **3.81 %** du marché de base.

ARTICLE 4 (avenant n° 4) - un avenant positif peut être signé avec l'entreprise **ECR** – LOT 2 – d'un montant de **3056.20 € HT, soit 3665.22 € TTC**, représentant + **2.09 %** du marché de base.

ARTICLE 5 (avenant n° 5) - un avenant positif peut être signé avec l'entreprise **RAMERY** – LOT 1 – d'un montant de **881.08 € HT, soit 1053.77 € TTC**, représentant + **0.1 %** du marché de base.

ARTICLE 6 (avenant n° 6) - un avenant peut être signé avec l'entreprise **VERBEKE** – LOT 6bis – dans le but de corriger une erreur matérielle intervenue lors de la rédaction initiale du marché : l'acte d'engagement à l'ouverture des plis mentionne un montant de 55 570.49 € HT alors que la somme exacte **après correction l'élève à 74 528.83 € HT**. Cet avenant peut aujourd'hui être complété par une minoration du coût global en fin de travaux à - **3453.17 € HT, soit - 4130 € TTC**, représentant - **4.63%** du marché de base.

Le 3 FEVRIER 2014

EXTRAIT du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2014 - COMMUNE d'ESQUELBECQ - 59470

2014 – 03 – 020 – **ADMINISTRATION GENERALE** –

AFF 737

SIECF : maintien de la fiscalisation de la cotisation communale

RAPPEL : le SIECF a été créé le 24 juin 1966. Sa fusion avec les SER de Bourbourg, Bergues, Morbecque, Steenvoorde et Hondschoote date du 26/12/2012.

Chaque année le SIECF sollicite les collectivités afin de connaître leur décision en matière de fiscalisation de la cotisation communale à verser au Syndicat.

Par délibération du 17/12/2013, le SIECF a décidé de maintenir la cotisation 2014 au même taux qu'en 2013, soit 3,06 €/habitant. Les collectivités ont le choix de budgétiser la somme correspondante ou de la fiscaliser. La commune d'Esquelbecq a fait le choix il y a quelques années de fiscaliser cette cotisation annuelle.

Oùï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

De fiscaliser la cotisation communale due au SIECF au titre de l'année 2014.

2014 – 03 – 022 – FINANCES –

AFF 738

DETR 2014 : report de la DETR sollicitée en 2013 (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)

Le 27 février 2013 le conseil municipal a décidé de solliciter la subvention d'Etat DETR au titre de l'année 2013 et de présenter un dossier de travaux dans la continuité des travaux de l'école. Ces travaux concernent les abords de l'école André Ammeux et un programme d'économies d'énergie à effectuer dans les bâtiments scolaires existants.

Le montant est évalué à 300 000 €. La subvention d'Etat peut être sollicitée au taux de 40%, soit 120 000 €.

La Sous Préfecture n'a pas pu retenir ce dossier en 2013 et propose de le reporter sur 2014. Seuls les "dossiers dont les travaux commenceront dans l'année seront retenus en priorité".

Oùï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de :

- Poursuivre le programme de travaux délibéré en 2013 pour les abords de l'école et les économies d'énergie des bâtiments scolaires existants.
- Solliciter le report de la DETR 2013 sur l'année 2014.
Dire que le dossier présenté l'an passé est maintenu à l'identique

2014 – 03 – 020 – FINANCES –

AFF 739

Analyse du COMPTE ADMINISTRATIF 2013 pour la COMMUNE

présentation du T. P. : RESULTATS COMPTABLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2012 pour la Commune

	INVEST		FONCT	totaux
RECETTES	1 710 074.54	RECETTES	1 516 452.48	3 164 870,21
DEPENSES	-2 088 491.40	DEPENSES	-1 347 796.01	-2 599 479,50
RESULTAT DE L'EXERCICE	-378 416.86	RESULTAT DE L'EXERCICE	168 656.47	565 390,71
RESULTAT ANTERIEUR 2011	-180 703.76	RESULTAT ANTERIEUR 2011	161 199.46	
RESULTAT GLOBAL (DI 001)	-559 120.62	RESULTAT GLOBAL	329 855.93	
restes à réaliser				
DEPENSES	-36 746.18			
restes à réaliser				
RECETTES	352 821.77			
		RESULTAT A AFFECTER (RI 1068)	-243 047.03	
DEFICIT A COUVRIR	-243 047.03	RESULTAT APRES AFFECTATION (RF 002)	+86 808.90	

COMMENTAIRE –

Il apparaît un gros déficit d'investissement (559 120,62) dû au fait que la commune gère 3 budgets annexes soumis à TVA : le "lotissement de la Mare", la "ZAC de la Clé des Champs" et le "Développement Economique". Ces trois budgets présentent des comptes de résultats excédentaires. La présentation agrégée des budgets figure en pages 49 et 50 du CA de la Commune. Cette présentation agrégée est reprise dans le tableau ci-après :

RESULTATS AU CA 2013 DES DIFFERENTS BUDGETS - commune, Mare, ZAC, Dev Eco

RESULTATS	INV DEP	INV REC	RESULT INV	FONC DEP	FONC REC	RESULT FON	GLOBAL
COMMUNE	2 088 491,40	1 710 074,54	-378 416,86	1 347 796,01	1 516 452,48	168 656,47	-209 760,39
report N-1	180 703,76		-180 703,76		161 199,46	161 199,46	-19 504,30
RAR	36 748,18	352 821,77	316 073,59			0,00	316 073,59
TOTAL	2 305 943,34	2 062 896,31	-243 047,03	1 347 796,01	1 677 651,94	329 855,93	86 808,90
<i>prélèvement minimum (emprunts) = 163 000</i>							0,00
MARE	370 970,60	0,00	-370 970,60	218 833,57	606 568,72	387 735,15	16 764,55
report N-1		180 845,48	180 845,48	0,29	0,00	-0,29	180 845,19
TOTAL	370 970,60	180 845,48	-190 125,12	218 833,86	606 568,72	387 734,86	197 609,74
ZAC	0,00	0,00	0,00	1 537,66	0,18	-1 537,48	-1 537,48
report N-1		17 365,68	17 365,68	3 040,22	0,00	-3 040,22	14 325,46
TOTAL	0,00	17 365,68	17 365,68	4 577,88	0,18	-4 577,70	12 787,98
DEV ECO	574 429,74	600 846,35	26 416,61	1 247,99	4 013,38	2 765,39	29 182,00
RAR	45 232,57	87 157,00	41 924,43			0,00	41 924,43
TOTAL	619 662,31	688 003,35	68 341,04	1 247,99	4 013,38	2 765,39	71 106,43
			0,00			0,00	0,00
TOTAL GL	3 296 576,25	3 112 110,82	-184 465,43	1 735 455,74	2 288 234,22	552 778,48	368 313,05

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	368 313,05	<i>résultats croisés</i>
		368 313,05
		368 313,05

totaux RàR	81 980,75	dépenses	présentation agrégée
totaux RàR	439 978,77	recettes	
totaux rec	4 437 955,65	ok	
totaux dep	4 603 306,97	ok	
résultat ex	-165 351,32	ok	C. gestion
résultat RàR	357 998,02	ok	prés. agrég.
résult.global	192 646,70		
résult. N-1	175 666,35	ok	C. gestion
global clot.	368 313,05		

RESULTATS commune et budgets annexes		
Résultat INV	10 315,03	C/001 DI
déficit à couvrir	-184 465,43	
résultat à affecter	184 465,43	c/1068 RI
résultat après aff	183 847,62	c/002 RF

ok C. Gestion

Etude des réalisations de l'exercice : les chiffres ci-dessous sont présentés avec un arrondi à l'€. Montant des réalisations 2013, suivi des prévisions (...), suivi des réalisations 2012.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES = 1 347 796 € (prévisions = 1 815 274) /// 2012 = 1 281 947 €

- Chapitre 011 – charges à caractère général = 367 025 (prévisions = 415 630) /// 2012 = 361 712
 Peu de variations hormis les postes : combustible (+ 6000), entretien de bâtiments (+ 9000) pour le presbytère et le logement de l'école, les fournitures pour travaux en régie (- 27 000) et le petit matériel divers (-20 500), la maintenance (- 10 300 pour renégociation des contrats des copieurs), les honoraires (+ 3000 pour divisions parcellaires)
- Chapitre 012 – charges de personnel = 571 157 € (prévisions = 579 900) /// 2012 = 532 724€

Augmentation de 38 433 € due aux embauches du personnel de la péri scolaire en juin/juillet et de 2 contrats d'avenir à temps complet dès septembre, de la pérennisation du CAE pour Corinne PORREYE en février

- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante = 253 737 € (*prévisions = 264 054*) /// 2012 = 272 283€
Légère baisse sur les subventions (non octroyée à Parfum de Mystère et Becobart) - pas de participation à Westtoer (Interreg) – actions communes
- Chapitre 66 – charges financières = 87 141 € (*prévisions = 99 000*) /// 2012 = 50 572€
Nos lignes de trésorerie –Caisse d'Epargne 500000 € et Banque Postale 125000 €, ont permis de gérer au plus juste la trésorerie compte tenu des travaux à l'école et sur le bâtiment 7 place Bergerot. Ces 2 lignes viennent d'être remboursées en totalité du fait de la réception de subventions attendues au titre des "restes à réaliser" et de la vente d'un terrain au lotissement de la Mare.
- Opérations d'ordre pour 61 980 € qui correspondent essentiellement aux amortissements des acquisitions des années antérieures. Les nouvelles acquisitions qui représentent 70 536 €, entreront en amortissement en 2014 se trouvent page 36 du budget.

FONCTIONNEMENT - RECETTES = 1 516 452 € (*prévisions = 1 654 074*) /// 2012 = 1 567 896€

- Chapitre 013 – atténuation des charges = 16 843 (*prévisions = 9 500*) /// 2012 = 9 258
 - o Les prévisions ont été basées sur les réalisations de 2012. Toutefois, 3 contrats aidés ont été signés en cours d'année (C. Porreya, H. Baudens et A. Livoury) ce qui explique cette différence
- Chapitre 70 – produits des services = 72 248€ (*prévisions = 63 700*) /// 2012 = 45 245€
 - o Augmentation due à l'incorporation des régies cantine et périscolaire. N'ayant pas connaissance des chiffres exacts les prévisions ont été sous estimées.
 - o A noter une baisse des entrées de prestations en Maison du Westhoek (4 449 € contre 5 075€ en 2012 et 8 911 en 2011)
- Chapitre 73 – impôts et taxes = 772 523 € (*prévisions = 765 170*) /// 2012 = 693 602€
 - o Augmentation de 6 780 € sur la ligne "taxe sur l'électricité"
- Chapitre 74 – dotations = 569 086 € (*prévisions = 536 509*) /// 2012 = 702 436 €. Ces hausses se retrouvent en :
Fin des subventions FISAC (dernier versement en 2012) – N'ayant pas connaissance des montants de certaines dotations d'Etat, les lignes correspondantes n'ont pas été alimentées au budget unique 2013, d'où la différence de 32 577 € entre les prévisions et les réalisations.
- Chapitres 75 et 77 – autres produits = 63 498 € (*prévisions = 212 195 €*) /// 2012 = 57 364 €
 - o c/ 752 revenus des immeubles + 6000 € : reprise de la location au 61 rue de Bergues après travaux
 - o c/ 7551 excédent des budgets annexes : pas de transfert du lotissement de la Mare. La reprise sera comptabilisée en fin d'opération, ce qui explique la différence entre les prévisions et les réalisations.
- Opération d'ordre : travaux en régie du personnel communal pour 22 251 € que l'on retrouve en section d'investissement-dépenses

INVESTISSEMENT - DEPENSES = 2 088 491€ (*prévisions hors solde N-1 = 2 364 335*) /// 2012 = 1 317 533€

c/ 202 et 2051 = 1 573 € : travaux sur le PLU et acquisition de logiciel
 c/ 2111 = 1 474 € acquisition WAQUET
 c/ 21318 = 17 995 € (*prévisions 78 683*) dont : chaudière salle de musique, toiture mairie et Minoterie
 C 2132 = 33 677 € travaux dans les logements 61 rue de Bergues et presbytère
 c/ 2152 = 5 149 € dont les travaux rue des Chênes
 c/ 21568 = 2 470 € réparation d'un hydrant rue de Socx
 c/ 218 = 11 750 € différents matériel pour la musique, l'école, les fêtes (illuminations, barnum) et la mairie
 c/16 = 162 029 €, dont 159 149 € au titre du remboursement du capital des emprunts
 c/27 = 599 843 € : avance pour le budget annexe "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" ; cette somme figure en recettes du budget annexe.

Les autres dépenses concernent les OPERATIONS (Ecole, Pâturerie de la Perche et Village du Livre) et sont reprises un peu plus loin.

Les restes à réaliser représentent 36 748 € et correspondent aux situations de travaux au 31/12/2012 pour l'école.

Opérations d'ordre : travaux en régie pour 22 251 € (identique en recettes de fonctionnement par transfert des petites dépenses de fournitures payées en fonctionnement). La TVA est récupérable sur les dépenses de "matériel" (5 362 €).

INVESTISSEMENT - RECETTES = 1 710 074€ (*prévisions = 2 545 039*) /// 2012 = 1 596 974€

- Chapitre 10 réserves = 482 926 € (*prévisions 484 634 €*) /// 2012 = 380 740 €

- Chapitre 13 subventions = 422 061 € (prévisions 809 995 €) et 280 921 € en restes à réaliser essentiellement pour l'école, le foot et la gare au vu des travaux effectués /// 2012 = 154 360 €
- A noter au c/ 21318 le transfert de 57 007 € vers le budget Développ. Economique par annulations des factures payées sur le budget communal
- Chapitre 16 emprunts = 500 000 € emprunt relais (VDL) (prévisions = 575 077 €) + un reste à réaliser de 72 000 € /// 2012 = 1 000 000 €
- Opérations d'ordre = 61 980 amortissements que l'on retrouve en fonctionnement dépenses

OPERATIONS en INVESTISSEMENT

Opération 261 ECOLE = 1 193 563 € en dépenses et 407 061 € en recettes

Opération 475 PATURE PERCHE = 0 € – fin des travaux à la Chênaie ; seule la vidéosurveillance reste à installer

Opération 702 VDL = 36 720 € en dépenses et 0 € en recettes –VDL fin des travaux rue de Pitgam – pas de recettes INTERREG perçues pour le moment. Les dépenses grevant les bâtiments (boutiques) transitent par le budget annexe ‘développement économique’.

QUELQUES RATIOS suivant les chiffres repris des pages 4 et 5, en comparaison avec 2012

		2013	2012
Coût des dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	=	44%	44 %
Coût des charges générales et autres charges courantes / dépenses réelles	=	48 %	52 %
Intérêts des emprunts / dépenses réelles	=	6 %	4 %
Produit des impôts et dotations / recettes réelles	=	90 %	93 %
Dépenses d'équipement (invest.) / Dépenses réelles d'investissement	=	63 %	59 %
Remboursement du capital des emprunts / dépenses réelles	=	8 %	19 %
produit des subventions / recettes réelles d'investissement	=	26 %	10 %
produit des dotations (TVA et TLE) / recettes réelles	=	8 %	12 %
produit des emprunts / recettes réelles	=	30 %	65 %

ANNEXES : Etat détaillé des subventions octroyées aux associations, pages 41 – 42 du compte administratif

N°	OBJET	BENEFICIAIRE	BP	DM	REALISE
1	subv. Annuelle	ACPG	200,00	0,00	200,00
13	subv. Annuelle	ADL Esquelbecq – Couture	150,00	0,00	150,00
13	subv. Annuelle	ADL Esquelbecq – pétanque	150,00	0,00	150,00
13	subv. Eté si participation	ADL Esquelbecq – Pétanque	400,00	0,00	400,00
13	subv. Eté si participation	ADL Esquelbecq – Tennis Table	400,00	0,00	400,00
13	subv. Annuelle	ADL Esquelbecq – Tennis table	150,00	0,00	150,00
4	subv. Annuelle	ADMR	153,00	0,00	153,00
5	mairie + maison retraite	AMICALE personnel Esquelbecq	3659,00	0,00	3659,00
6	subv 3° acpte cl.neige	APE Ecole Ammeux	1009,00	0,00	1009,00
6	subv. Annuelle	APE Ecole Ammeux	150,00	0,00	150,00
0	participation cantine	APEL Ecole St Joseph	4574,00	0,00	4574,00
0	subv. Annuelle	APEL Ecole St Joseph	150,00	0,00	150,00
9	subv. Annuelle	BECOBART	150,00	0,00	150,00
9	subv. Carnaval 2014	BECOBART Esquelbecq	1030,00	0,00	0,00
10	subv. Annuelle	CHASSEURS vallée Yser Esquelbecq	150,00	0,00	150,00
11	fonctionnemet + transport	Club rencontre et amitié	1458,00	0,00	1458,00
19	nbre élèves x 11,50 -74 élèves	Collège houtland FSE	851,00	0,00	851,00
19	29 élèves x 11.50	Collège ND Wormhout OGEC	333,50	0,00	333,50
15	subv.annuelle promotion village	Confrérie Fous Patate Aztèque ESQ	500,00	0,00	500,00
12	subvention annuelle	Culture et Patrimoine Flandre	75,00	0,00	75,00
0	subv cl. Verte CM1-cm2 ts les 2 ans	Ecole St Joseph APPEL OGEC Esquelbecq	0,00	0,00	0,00
0	subv. Excep création géant	Ecole St Joseph Esquelbecq	500,00	0,00	500,00
0	convention : 411.39€ x 48 élèves	Ecole St Joseph Esquelbecq	19747,00	0,00	19747,00
46	subv. CLIS 2 élèves esq	Ecole St Pierre Bergues	921,00	0,00	921,00
14	activités d'été (si particip)	ENVOL Esquelbecq	0,00	0,00	0,00
14	subv. Annuelle	ENVOL Esquelbecq	150,00	0,00	150,00
15	animation : patate feest	ETOILE d'ESQUELBECCQ	3000,00	0,00	3000,00
17	subv. Annuelle	flânerie d'Esquelbecq	150,00	0,00	150,00
17	subv. Eté si participation	Flânerie Esquelbecq	400,00	0,00	400,00
18	subv. Annuelle	Fraternité Catholique Wormhout	46,00	0,00	46,00
44	subv. Annuelle	Full contact EFCBAC Esquelbecq	150,00	0,00	150,00
44	subv. Eté si participation	Full contact EFCBAC Esquelbecq	400,00	0,00	400,00
21	subv. Annuelle	GAULE Houtland	150,00	0,00	150,00
21	subv. Eté si participation	GAULE Houtland Esquelbecq	400,00	0,00	400,00

		A AFFECTER (RI 1068)	
		RESULTAT APRES AFFECTATION	
DEFICIT A COUVRIR	-243 047.03	(RF 002)	+86 808.90
<i>Adopté à l'unanimité (sauf le Maire)</i>			

2014 – 03 – 022 – FINANCES –
COMPTE ADMINISTRATIF 2013 pour la COMMUNE – Affectation des Résultats

AFF 739b

↳ **Considérant** les résultats ressortis du compte administratif à la fin de l'exercice 2013, à savoir :

- un DEFICIT d'investissement de	-	559 120.62 €
- un EXCEDENT sur "restes à réaliser" de	+	316 073.59 €
soit un total	=	- 243 047,03 €
- un excédent de fonctionnement de	+	329 855.93 €

↳ **après financement du déficit** d'investissement (243 047.03 €) par l'apport en provenance de l'excédent de fonctionnement,

Je vous propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- au compte 001 ID	DEFICIT d'investissement à couvrir à la clôture de l'exercice	= - 559 120.62 €	avant incorporation des restes à réaliser
- affectation au compte 1068 IR		= + 243 047.03 €	après incorporation des restes à réaliser
- au compte 002 FR	EXCEDENT de fonctionnement reporté	= 86 808.90 €	

↳ **d'incorporer ces résultats dans le BUDGET UNIQUE 2014,**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2014 – 03 – 022 – FINANCES –

AFF 739c

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 pour la COMMUNE – ETAT des RESTES à REALISER de 2013 pour 2014

Après le vote des comptes administratifs 2013 de la COMMUNE et du budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, que vous venez de voter favorablement, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'état détaillé des restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2013 à reporter sur 2014.

Je vous rappelle que ces restes à réaliser concernent les engagements signés en fin d'année tant en dépenses qu'en recettes et dont les mandats ou titres n'ont pu être émis sur l'exercice 2013. Pour information, quelques subventions attendues ont été encaissées en début d'exercice 2014 ce qui permet ainsi de rembourser la ligne de trésorerie et le solde de l'emprunt entre dans la décision du 3/12/2013 décidant de passer un contrat avec la Caisse d'Epargne pour la poursuite des travaux à l'école.

Budget de la COMMUNE

imputation / opération	objet de la DEPENSE	engag, ou devis	fournisseur	montant TTC	
21312 opération 261 Ecole HQE	CP 45a - situation 4a lot 11	facture	COLAS	20849,9	
	CP 45B - situation 4B lot 11	facture	COLAS	3134,17	
	CP 42A - situation 8a lot 6	facture	COEXIA	2021,39	
	CP 42A - situation 8a lot 6 S TRAIT	facture	EIFFAGE	2129,42	
	CP 42A - situation 8a lot 6 S TRAIT	facture	TECH NOV	855,14	
	CP 42A - situation 8a lot 6 S TRAIT	facture	FITHERMIC	3588,00	
	CP 42B - situation 8b lot 6	facture	COEXIA	4170,16	
				total pour l'article	36748,18
			TOTAL GENERAL DEPENSES	36748,18	
imputa. / opération	objet de la RECETTE	engag,	fournisseur	montant	

1327	subv. GARE - Tx terminés	convention	FEDER	24631,00	
1328	subv.FOOT solde - Tx terminés	convention	FF Football	48000,00	
1321 op 261	subv école DGE 2010 acpte 3 SOLDE	convention	ETAT	56079,77	
1321 op 261	subv école DGE 2011 acpte 2 (80%)	convention	ETAT	15932,00	
1323 op 261	subv école FDAN SOLDE	convention	DEPARTEMENT	32179,00	
1327 op 261	subv école FEDER 1er acompte (2/3)	convention	ETAT-REGION	88000,00	
1327 op 702	subv INTERREG VILLAGE DU LIVRE N-3	convention	ETAT-REGION	16000,00	
1641	EMPRUNT SOLDE	DP 127	Caisse Epargne sur contrat 200000 € (nouvelle inscription BU = 128000 €)	72000,00	
TOTAL GENERAL RECETTES				352821,77	

Budget annexe du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

imputation / opération	objet de la DEPENSE	engag, ou devis	fournisseur	montant TTC	montant HT
21318 BUDGET ANNEXE DEV. ECO	LOT 1 gros œuvre avenant	facture	DEBRUYNE		10827,58
	LOT 1 gros œuvre	facture	DEBRUYNE		34404,99
	total pour l'article				45232,57
imputa. / opération	objet de la RECETTE	engag,	fournisseur	montant TTC	montant HT
1327	subv INTERREG IV	convention	ETAT-REGION		37157,00
1323	subv FDACR 1er acompte	convention	DEPARTEMENT		50000,00
TOTAL GENERAL RECETTES					87157,00

2014 – 03 – 022 – FINANCES –

AFF 740

COMPTE DE GESTION 2013 pour la COMMUNE

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice **2013**, a été réalisée par le comptable du Trésor public de WORMHOUT et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 14/02/2014, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Didier ROUSSEL, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 18 voix VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,
 POUR 0 voix CONTRE 0 abstention,

ADOpte le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

2014 – 03 – 022 – FINANCES –

AFF 741

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 pour la ZAC – Analyse et Affectation des Résultats

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241, 6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2013 approuvant le budget unique de l'exercice 2013,

VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Didier ROUSSEL, Adjoint au Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Sylvain KAHN Conseiller Municipal, conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal **par 17 POUR 0 CONTRE 0 Abstention,**

Le Maire n'ayant pas participé au vote

ADOpte le compte administratif 2013 de la ZAC de la Clé des Champs arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		totaux
RECETTES	0,00	RECETTES	0,18	0,18
DEPENSES	0,00	DEPENSES	-1537.66	-1537.66
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	RESULTAT DE L'EXERCICE	-1537.48	-1537.48
RESULTAT ANTERIEUR	+17 365,68	RESULTAT ANTERIEUR3040.22	-3040.22	+14325.46
RESULTAT GLOBAL Excédent Inv. (RI 001)	17 365,68	RESULTAT GLOBAL Déficit Fonc. (DF 002)	-4577.70	+12787.98
RESULTAT GLOBAL à la clôture	+ 12787.98			

ANALYSE SOMMAIRE : peu de réalisations, essentiellement liées aux honoraires d'avocat (contentieux).

S'agissant d'un budget établi en HT, la TVA est récupérée au trimestre. La reprise des résultats antérieurs concerne l'avance apportée par la commune lors des exercices précédents.

Les résultats figurant dans le tableau seront affectés sur les lignes du budget unique 2014 de la ZAC de la clé des champs de la manière suivante :

- au compte **001 IR** EXCEDENT d'investissement à la clôture de l'exercice = + 17 365,68 €
 - au compte **002 FD** DEFICIT de fonctionnement reporté = - 4 577,70 €

Adopté à l'unanimité

2014 – 03 – 022 – FINANCES –

AFF 742

COMPTE DE GESTION 2013 pour la ZAC de la Clé des Champs { budget annexe }

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice **2013**, a été réalisée par le comptable du Trésor public de WORMHOUT et que le compte de gestion de la ZAC de la Clé des Champs établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 14/02/2014, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Didier ROUSSEL, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 abstention,

ADOpte le compte de gestion du comptable de l'exercice 2013 pour la ZAC de la Clé des Champs, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2014 – 03 – 022 – FINANCES –

AFF 743

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 pour le budget annexe "Lotissement de la MARE" – Analyse et Affectation des Résultats

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241, 6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 20132 approuvant le budget unique de l'exercice 2013,
 VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Didier ROUSSEL, Adjoint au Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Sylvain KAHN Conseiller Municipal, conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal **par 17 POUR 0 CONTRE 0 Abstention,**

Le Maire n'ayant pas participé au vote

ADOPTE le compte administratif 2013 du lotissement de la Mare arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		totaux
RECETTES	0.00	RECETTES	+606 568.72	+606 568.72
DEPENSES	-370 970.60	DEPENSES	-218 833.57	-589 804.17
<hr/>				
RESULTAT DE L'EXERCICE	-370 970.60	RESULTAT DE L'EXERCICE	+387 735.15	+16 764.55
RESULTAT ANTERIEUR	+180 845.48	RESULTAT ANTERIEUR	-0,29	+180 845.19
AFFECTATION		DES RESULTATS		
RESULTAT GLOBAL (DI 001)	-190 125.12	RESULTAT GLOBAL (RF 002)	+387 734.86	+197 609.74
	+ 197 609.74			

ANALYSE SOMMAIRE

1 - Dépenses d'investissement

- 185 000 € : remboursement de l'avance communale ; on retrouve ce montant en recettes au CA de la commune page 17
- 185 970 € : opérations comptables de stock de section à section (on retrouve ce montant en dépenses de fonctionnement)

2 - Recettes d'investissement = 0

3 - Dépenses de fonctionnement = 218 833 €

- 185 970 € : valeur comptable des terrains 7 995 € (stock) - maîtrise d'œuvre sur travaux 3 612 € - travaux d'aménagement des terrains 174 363 €
- 32 862 € taxes sur les ventes de terrains

4 - Recettes de fonctionnement = 606 568.72 €

- 414 779 € : vente des terrains
- 5 818 € : incorporation comptable de remise d'ouvrage à EDF
- 185 970 € : opération d'ordre (stock) sur travaux

Les résultats peuvent donc être affectés de la façon suivante :

- C/ 001 DEFICIT d'investissement à couvrir - 190 125.12 (DI)
- C/1068 excédent de fonctionnement capitalisé + 190 125.12 (RI)
- C/ 002 EXCEDENT de fonctionnement reporté + 197 609.74 (RF)

Adopté à l'unanimité

2014 - 03 - 022 - FINANCES -

AFF 744

COMPTE DE GESTION 2013 pour le Lotissement de la MARE {budget annexe }

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice **2013**, a été réalisée par le comptable du Trésor public de WORMHOUT et que le compte de gestion du Lotissement de la MARE établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 14/02/2014, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Didier ROUSSEL, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 abstention, ADOPTE le compte de gestion du comptable de l'exercice 2013 pour le Lotissement de la MARE, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2014 – 03 – 022 – FINANCES –

AFF 745

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 pour le budget annexe "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" – Analyse et Affectation des Résultats

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,
 VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241, 6 à 15 et R241.16 à 33,
 VU la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2013 approuvant le budget unique de l'exercice 2013,
 VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Didier ROUSSEL, Adjoint au Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Sylvain KAHN Conseiller Municipal, conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal **par 17 POUR 0 CONTRE 0 Abstention,**

Le Maire n'ayant pas participé au vote

ADOPTE le compte administratif 2013 du "Développement Economique" arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		totaux
RECETTES	600 846.35	RECETTES	4 013.38		606 568.72
DEPENSES	-574 429.74	DEPENSES	-1 247.99		-589 804.17
RESULTAT DE L'EXERCICE	+26 416.61	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 2 765.39		+29 182.00
RESULTAT ANTERIEUR	0.00	RESULTAT ANTERIEUR	0.00		0.00
RESTES à REALISER Dépenses	-45 232.57				-45 232.57
RESTES à REALISER Recettes	+87 157.00				+87 157.00
RESULTAT GLOBAL (RI 001)	+ 68 341.04	RESULTAT GLOBAL (RF 002)	+2 765.39		+71 106.43
				+ 71 106.43	

RAPPEL : le budget annexe du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE a été créé le 15 avril 2013 pour permettre de gérer la TVA sur les travaux de construction des bâtiments communaux à usage commercial. Sont concernés :

- La Maison des Commerces et du Livre, 7 place Bergerot
- Le rez-de-chaussée du bâtiment 2 rue de Pitgam (actuellement "la Poterie du château)
- Le bâtiment 18 place Bergerot
- Les cellules commerciales de la Minoterie, 3 rue de Bergues

Seront incluses dans ce budget toutes les acquisitions futures ou réaffectations à usage commercial.

ANALYSE SOMMAIRE

1 – recettes d'investissement

- avance communale pour permettre la réalisation des travaux : 599 843 €. Cette somme apparaît au budget de la commune page 15.
- caution du locataire du 2 rue du Pitgam

2 – dépenses d'investissement

- travaux d'aménagement du 7 place Bergerot 565 244 €
- visibilité commerciale 9 185 €

3 – recettes de fonctionnement

- revenu des immeubles : 2 rue de Pitgam 4013 €

4 – dépenses de fonctionnement

- gestion courante des bâtiments (eau, électricité, petites fournitures, réparations) 1 247 €

Les résultats peuvent donc être affectés de la façon suivante :

- C/ 001 Excédent d'investissement + 68 341.04
- C/ 002 Excédent de fonctionnement + 2 765.39
- C/ 1068 affectation 0

2014 – 03 – 022 – FINANCES –

AFF 746

COMPTE DE GESTION 2013 pour le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE { budget annexe }

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice **2013**, a été réalisée par le comptable du Trésor public de WORMHOUT et que le compte de gestion du budget 'DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE' (ZAE) établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 14/02/2014, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Didier ROUSSEL, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 abstention,

ADOpte le compte de gestion du comptable de l'exercice 2013 pour le budget de DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (ZAE), dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2014 – 03 – 022/82 – FINANCES / AFF. FONCIERES –

AFF 747

ACQUISITION du bâtiment de La GARE (ex bâtiment voyageurs à ESQUELBECQ)

La Commune vient d'être informée par la SNCF de la mise en vente du bâtiment de la GARE à ESQUELBECQ situé sur la parcelle cadastrée D 1350. Le dossier de cession est suivi par l'agence LOGEHOME de WORMHOUT.

Le bâtiment comporte 3 niveaux + une cave sur une surface au sol de 133 m², et comprend :

- Cave en 2 parties
- En rez-de-chaussée : hall voyageurs, 2 bureaux, 2 vestiaires, cellier
- 1^{er} étage : séjour, cuisine, 3 chambres, cellier, salle de bains
- 2^{ème} étage : 3 pièces et un grenier

La SNCF annonce un prix de cession de 53 200 € auquel s'ajoutent les frais d'agence pour 5 000 €.

Un acquéreur s'est manifesté auprès de la SNCF. Aussi dans l'attente du conseil municipal de ce jour, et suivant l'article L240-3 du Code de l'Urbanisme relatif au droit de préemption, j'ai prévenu la SNCF de l'intérêt que pourrait avoir la Commune à acquérir cet immeuble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- d'acquérir le bâtiment de la GARE à ESQUELBECQ moyennant le prix de 58 200 € (frais d'agence inclus)
- de prendre en charges tous les frais inhérents à ce dossier,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

2014 – 03 – 022/82 – FINANCES / AFF. FONCIERES –

AFF 748

CESSION d'une parcelle de terre à Mr et Mme SOUHAMI-HAUZA – délaissé CROCHTE HOUCK, à ESQUELBECQ

La Commune a été sollicitée par Mr et Mme SOUHAMI demeurant 2 rue du Chemin de Fer à ESQUELBECQ, pour l'acquisition d'une parcelle de terre issue du remembrement, située au bout de leur propriété, et dont la Commune est propriétaire depuis 2008.

Il s'agit de la parcelle cadastrée ZI n°2, en NHP –habitat diffus en zone agricole, d'une superficie de 644 m²

Les services des Domaines estiment la valeur de la parcelle à 1300 € avec une marge de négociation de +/- 10%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- de proposer la cession à Mr et Mme SOUHAMI-HAUZA Abdelhak de la parcelle de terre contiguë à leur propriété, cadastrée ZI N° 2 de 644 m², moyennant le prix de 1 300 €, frais notariés à charge des acquéreurs.
- d'autoriser Monsieur le maire, à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.